



# LA TROUPE BAT D'OURS

Association Loi du 1er juillet 1901 - Décret du 16 août 1901

## SOURCIER

### **Informations clés :**



**Axes de la profession :** Fouille et orientation



**Lieu d'exercice de la profession :** L'entrepôt des sourciers sera installé au sein du village.



**Horaires du maître sourcier :** 9h - 20h

### **Principe de la profession :**

Les sourciers collectent les ressources et les mettent sur le marché pour permettre aux autres professions de fonctionner. Les sourciers sont donc indispensables car sans eux, presque aucun autre métier ne peut être exercé, faute de ressources disponibles.

### **Effet d'expérience :**

Au fil du jeu, chaque sourcier sera amené à progresser au sein de sa profession en obtenant un degré de maîtrise de plus en plus important. Il existe 3 degrés de maîtrise différents au sein de la profession (matérialisés par des badges) :

- Les apprentis sourciers (degré 1),
- Les sourciers expérimentés (degré 2),
- Les sourciers virtuoses (degré 3).

Chaque degré de maîtrise supplémentaire permet aux sourciers d'accéder à de nouvelles compétences (collecte de nouvelles ressources), de faciliter leur travail (grâce aux instruments), et d'augmenter leur production (quantités produites lors de chaque collecte).

### **Fonctionnement de la profession :**

Tout au long du jeu, des ressources seront disséminées aléatoirement au sein du village. Les sourciers devront partir à la recherche de ces ressources afin de les collecter et de les ramener au maître sourcier en échange d'une rémunération. Bien qu'au départ, les apprentis sourciers ne disposent que de leurs yeux et de leur intuition pour mener à bien leurs recherches, les sourciers plus expérimentés auront la possibilité de faciliter et d'orienter leurs recherches à l'aide d'instruments à usage unique. Toutefois, trouver une ressource ne signifie pas être en capacité de la collecter. En effet, un sourcier ne peut collecter que des ressources de degré inférieur ou égal à son propre degré de maîtrise dans la profession. Dès lors qu'un sourcier a collecté une ressource, il doit immédiatement l'amener au maître sourcier afin de produire des fragments de la ressource en question (plus ou moins selon le degré de maîtrise du sourcier) et de percevoir sa rémunération (qui varie en fonction des quantités de fragments produits). A noter que seuls les fragments sont exploitables dans le jeu.